



## Bevölkerungsdienste und Migration

▷ Bevölkerungsamt

▶ Einwohneramt

# Formulaire d'inscription (français)

**Coordonnées** (Art. 2 Abs. 2 lit. a Registerharmonisierungsgesetz (RHG), Art. 6 lit. e, f, h, i, j, m RHG, §§ 2, 4 Abs. 1, 5 und 10 Gesetz über Niederlassung und Aufenthalt (NAG), §§ 1 und 5 Verordnung über Niederlassung und Aufenthalt (NAV))

<b>Nom</b>		
<b>Prénom(s)</b>		
<b>Prénom usuel</b>		
<b>Date de naissance</b>		
<b>Sexe</b>	masculin <input type="checkbox"/> féminin <input type="checkbox"/>	
<b>Pays de naissance</b>		<b>Lieu de naissance</b>
<b>Nationalité</b>		<b>Commune d'origine</b> (uniquement pour les citoyens et citoyennes suisses)

**Etat civil** (Art. 2 Abs. 2 lit. a RHG, Art. 6 lit. k RHG, §§ 2, 4 Abs. 1, 5 und 10 NAG, §§ 1 und 5 NAV)

célibataire  veuf, veuve

marié,e\*

pacsé,e\*

divorcé,e\*

dépacsé,e\*

\*Pays, lieu et date \_\_\_\_\_

**Religion / Confession** (Art. 2 Abs. 2 lit. a RHG, Art. 6 lit. l RHG, §§ 2, 4 Abs. 1 und 10 NAG, § 1 NAV)

### § 126 Kantonsverfassung

évangélique réformée

catholique romaine

catholique chrétienne

communauté israélite

sans religion / confession (**Données facultatives**)

### § 133 Kantonsverfassung

Église évangélique-luthérienne

communauté chrétienne

église néoapostolique

communauté alévite

autre religion / confession (**Données facultatives**)

**Arrivée et entrée sur le territoire** (Art. 2 Abs. 2 lit. a RHG, Art. 6 lit. q RHG, §§ 2, 4 Abs. 1, 5 und 10 NAG, §§ 1 und 5 NAV)

**Date de l'arrivée dans le canton de Bâle-Ville**

<b>Date de l'entrée en Suisse</b> (Uniquement pour ressortissant étranger)	
---	--

**Arrivée et entrée sur le territoire** (Art. 2 Abs. 2 lit. a RHG, Art. 6 lit. q RHG, §§ 2, 4 Abs. 1, 5 und 10 NAG, §§ 1 und 5 NAV)

<b>Dernier lieu et pays de domicile</b> (seulement la ville et le pays)	
--	--

**Coordonnées dans le canton de Bâle-Ville** (Art. 6 lit. c, d, g, q RHG, §§ 2, 4 Abs. 1, 5 und 10 NAG, §§ 1, 5, 10 und 11 NAV)

<b>Rue et numéro</b>	
<b>Lieu et code postal</b>	
<b>Étage</b>	
<b>Numéro administratif de l'appartement*</b>	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>

**Au cas où le numéro d'appartement ne serait pas disponible ou inconnu :**

<b>Nombre de pièces et superficie en m<sup>2</sup>*</b>	
---	--

\*Vous trouvez le numéro de l'appartement, le nombre de pièces et la superficie en m<sup>2</sup> dans votre contrat de bail ou auprès de l'administrateur de votre immeuble.

<b>En cas de sous-location, chez</b> (Prière de joindre le contrat de sous-location ou la déclaration de consentement.)	<b>c/o</b>
--	------------

**Coordonnées des parents** (§§ 2, 4 Abs. 1, 5 NAG, §§ 1 und 5 NAV)

<b>Nom de la mère</b>	
<b>Prénom(s) de la mère</b>	
<b>Nom du père</b>	
<b>Prénom(s) du père</b>	

**Données sur l'employeur** (§ 7 Abs. 2 NAG, § 6 Abs. 1 NAV)

<b>Entreprise</b>	<b>Numéro de téléphone</b>
<b>Adresse</b>	

### Données sur le conjoint ou la conjointe

(§§ 32 Abs. 1 lit. c, 35 Abs. 1 sowie 36 Abs. 1 und 2 des Gesetzes über die direkten Steuern [Steuergesetz])

<b>Nom</b>	
<b>Prénom(s)</b>	
<b>Date de naissance</b>	
<b>Lieu de domicile</b>	

### Données concernant les mineurs

(Art. 2 Abs. 2 lit. a RHG, Art. 6 lit. c, d, e, f, g, h, i, j, k, l, m, q RHG, §§ 126 und 133 KV, §§ 2, 4 Abs. 1 NAG, §§ 1, 4 Abs. 2, 5 NAV)

	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	4ème enfant
<b>Nom</b>				
<b>Prénom(s)</b>				
<b>Prénom usuel</b>				
<b>Date de naissance</b>				
<b>Sexe</b>	m <input type="checkbox"/> f <input type="checkbox"/>	m <input type="checkbox"/> f <input type="checkbox"/>	m <input type="checkbox"/> f <input type="checkbox"/>	m <input type="checkbox"/> f <input type="checkbox"/>
<b>Lieu de naissance</b>				
<b>Pays de naissance</b>				
<b>Nationalité</b>				
<b>Religion / Confession</b> (appartenance si différente des parents ou d'un des parents)				
<b>Domicile</b> (données nécessaires que si différentes des parents ou d'un des parents)				

Lorsqu'un seul des parents emménage avec ses enfants mineurs dont l'autorité parentale est conjointe, le «formulaire d'enregistrement du domicile de mineurs» (Meldeformular zur Wohnadresse Minderjähriger) doit être remis complété et signé conjointement au présent formulaire d'inscription.

**Blocage d'adresse** Sur requête (demande) écrite, la propre adresse peut être bloquée gratuitement dans le registre des habitants selon l'§ 30 alinéa 7 de la loi sur le séjour ainsi que selon l'§ 28 alinéa 1 de la loi sur l'information et la protection des données (IDG). Les formulaires correspondants peuvent être retirés au guichet du contrôle des habitants.

***Le / La signataire confirme l'exactitude des identités et des données susmentionnées***

**Lieu, date** .....

**Signature** .....

**Numéro de téléphone  
pour de plus amples informations** .....

**Email pour de plus amples informations** .....

**Informations concernant l'acquisition de données personnelles**

En vertu du § 9 IDG en relation avec les dispositions légales déjà mentionnées ainsi que le § 21 IDG, les données que vous nous avez communiquées sont utilisées exclusivement pour l'examen et le traitement de l'inscription, la saisie des données correspondantes au contrôle des habitants, la délivrance de l'attestation d'inscription (le cas échéant envoi compris) ainsi qu'une éventuelle prise de contact en cas de questions et communiqués aux organismes suivants: pouvoirs publics et particuliers, dans la mesure où il existe, selon les §§ 11, 12 NAG, § 22 IDG, l'art. 14 RHG ou les art. 8, 20 RHV, une base légale à cet effet ou si cela est nécessaire à l'exécution d'un devoir légal. Vous avez le droit vis-à-vis du service responsable d'accéder à vos données personnelles, de faire corriger ou détruire des données personnelles erronées, de supprimer les conséquences du traitement illicite de données personnelles et de faire constater par écrit l'illicéité d'un traitement de données personnelles, et pouvez adresser une plainte à l'autorité cantonale de surveillance ou à la / au responsable cantonal(e) de la protection des données.



## Bevölkerungsdienste und Migration

▷ Bevölkerungsamt

► Einwohneramt

### Casier judiciaire

Avez-vous déjà été l'objet d'une condamnation?  Oui  Non

Est-ce qu'une procédure pénale est en cours à votre rencontre?  Oui  Non

Dans l'affirmative:

Quand?	Par quel tribunal?	Pour quel délit?	Condamnation?
--------	--------------------	------------------	---------------

_____	_____	_____	_____
_____	_____	_____	_____

La personne soussignée prend acte que l'autorisation de séjour ou d'établissement peut être révoquée si, au cours de la procédure d'autorisation, de fausses déclarations ont été faites ou des faits essentiels ont été dissimulés<sup>1</sup>. Elle confirme en outre avoir pris connaissance de la déclaration de résidence en Suisse et l'avoir comprise.

### Déclaration de domicile en Suisse

Le domicile de toute personne est au lieu où elle réside avec l'intention s'y établir et où se trouve son centre de vie. Il est fondé là où se trouve le centre des relations familiales, sociales et privées. La loi suisse<sup>2</sup> n'autorise qu'un seul domicile, c'est-à-dire que le centre de vie d'une personne ne peut se trouver à différents endroits en même temps. Avec l'inscription au contrôle des habitants, il est également confirmé que le domicile, respectivement le centre de vie, se situe exclusivement dans le canton de Bâle-Ville. Si l'Office des migrations de Bâle-Ville prend connaissance d'un autre lieu de résidence dans une commune étrangère, cela peut entraîner la cessation du droit de séjour en Suisse.

<sup>1</sup> Art. 62, al. 1, let. a ou art. 63, al. 1, let. a en relation avec l'art. 62, al. 1, let. a de la loi fédérale sur les étrangers et l'intégration, LEI); <sup>2</sup> Art. 23 du Code civil suisse, CC

Nom: \_\_\_\_\_ Prénom: \_\_\_\_\_

Basel, \_\_\_\_\_ Signature: \_\_\_\_\_

Einwohneramt Basel-Stadt, Spiegelgasse 6, Postfach, 4001 Basel, tél. +41 61 267 70 60, [www.bs.ch/jsd/bdm](http://www.bs.ch/jsd/bdm)

### Information concernant l'acquisition de données personnelles

Avec le présent formulaire, des données personnelles sont recueillies, à savoir des données permettant une identification personnelle. Les données que vous nous avez communiquées sont utilisées exclusivement pour vérifier et constater l'intention, voire la possibilité du séjour permanent à Bâle. La base légale de traitement de données consiste dans les §§ 9 et 21 IDG ainsi que les §§ 2 ss (not. §§ 3, 4, 11) NAG, §§ 2 ss (not. §§ 2, 5, 6) NAV et les art. 3, 6 LHR. Les données seront communiquées exclusivement aux organismes suivants: le cas échéant d'autres pouvoirs publics, dans la mesure où cela est nécessaire à l'exécution d'un devoir légal. Vous avez le droit vis-à-vis du service responsable d'accéder à vos données personnelles, de faire corriger ou détruire des données personnelles erronées, de supprimer les conséquences du traitement illicite de données personnelles et de faire constater par écrit l'illicéité d'un traitement de données personnelles, et pouvez adresser une plainte à l'autorité cantonale de surveillance ou à la / au responsable cantonal(e) de la protection des données. Responsable du traitement des données: Contrôle des habitants de Bâle, Spiegelgasse 6, 4001 Bâle, tél.: 061 267 70 60.